

Nom commercial : einza Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel

Code produit: 0079320

Version actuelle: 8.1.0, révision: 25.02.2026

Version remplacée: 8.0.2, révision: 15.12.2025

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

einza Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel

UFI:

FYVC-V1Y2-K007-5PYE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

peintures décoratives

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

einza Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13

30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0

N° Fax +49 (0)511 67490-20

e-mail info@einza.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H332

Eye Irrit. 2; H319

Resp. Sens. 1; H334

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH07



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Polyisocyanate aliphatique

isocyanate de p-toluenesulfonyl

Nom commercial : einza Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel**Code produit:** 0079320**Version actuelle:** 8.1.0, révision: 25.02.2026**Version remplacée:** 8.0.2, révision: 15.12.2025**Région:** FR**Mentions de danger**

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de danger (UE)

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

UFI:

FYVC-V1Y2-K007-5PYE

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient aucun composant > 0,1 % qui réponde aux critères PBT et vPvB conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII, ou qui soit inscrit sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1. Le produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	Polyisocyanate aliphatique			
	28182-81-2 931-274-8 - 01-2119485796-17	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335	>= 70,00 - < 90,00	% en poids
2	Phosphate de poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-			
	9046-01-9 - - -	Aquatic Chronic 3; H412 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	< 2,50	% en poids
3	isocyanate de p-toluenesulfonyl			
	4083-64-1 223-810-8 615-012-00-7 01-2119980050-47	EUH014 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335	< 2,50	% en poids
4	cyclohexyldiméthylamine			

Nom commercial : einza Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel**Code produit:** 0079320**Version actuelle:** 8.1.0, révision: 25.02.2026**Version remplacée:** 8.0.2, révision: 15.12.2025**Région:** FR

	98-94-2 202-715-5 - 01-2119533030-60	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 Aquatic Chronic 3; H412 Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	< 0,50	% en poids
5	diisocyanate d'hexaméthylène			
	822-06-0 212-485-8 615-011-00-1 01-2119457571-37	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 Acute Tox. 1; H330	< 0,10	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
5	-	Resp. Sens. 1; H334: C $\geq$ 0,5% Skin Sens. 1; H317: C $\geq$ 0,5%	-	-

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)				
N°	orale	dermale	par inhalation	
4	289 mg/kg de poids corporel	380 mg/kg de poids corporel		

3.3 Autres informations

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, la teneur en diisocyanate monomère est < 0,1 %.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Nom commercial : einZA Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel

Code produit: 0079320

Version actuelle: 8.1.0, révision: 25.02.2026

Version remplacée: 8.0.2, révision: 15.12.2025

Région: FR

Agent d'extinction non approprié
jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Ne pas rejeter dans les égouts/cours d'eau/sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger du gel.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Nom commercial : einza Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel

Code produit: 0079320

Version actuelle: 8.1.0, révision: 25.02.2026

Version remplacée: 8.0.2, révision: 15.12.2025

Région: FR

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
	2024/869/EC		
	Diisocyanates (measured as NCO (10))		
	VLE (8h)	0,006 mg/m ³	12 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin (8) Dermal and respiratory sensitisation (9)	
	Remarque/s	A limit value of 10 µg NCO/m ³ in relation to a reference period of 8 hours and a short-term exposure limit value of 20 µg NCO/m ³ shall apply until 31 December 2028.	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

valeurs DNEL (travailleurs)				
N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	Polyisocyanate aliphatique			28182-81-2 931-274-8
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1 mg/m³
	concerne : Air			
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,5 mg/m³
	concerne : Air			
2	isocyanate de p-toluenesulfonyle			4083-64-1 223-810-8
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,92 mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	3,24 mg/m³
3	cyclohexyldiméthylamine			98-94-2 202-715-5
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,6 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	
	Remarque/s : danger élevé (aucun seuil dérivé)			
	dermale	à court terme (aiguë)	local	
	Remarque/s : danger élevé (aucun seuil dérivé)			
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	8,3 mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	8,3 mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	svstémique	0.53

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	isocyanate de p-toluenesulfonyl			4083-64-1 223-810-8	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,46	mg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,46	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,8	mg/m³

valeurs PNEC

Valeurs PNEC				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	Polyisocyanate aliphatique		28182-81-2 931-274-8	
	Eau	eau douce	0,127	mg/L
	Eau	eau marine	0,0127	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	266700	mg/kg

Nom commercial : einza Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel**Code produit:** 0079320**Version actuelle:** 8.1.0, révision: 25.02.2026**Version remplacée:** 8.0.2, révision: 15.12.2025**Région:** FR

	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	266700	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	53182	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	38,28	mg/L
2	isocyanate de p-toluenesulfonyle		4083-64-1 223-810-8	
	Eau	eau douce	0,03	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,172	mg/kg poids sec
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,3	mg/L
	Eau	eau marine	0,003	mg/L
	Eau	eau marine sédiment	0,017	mg/kg poids sec
	sol	-	0,017	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	0,4	mg/L
3	cyclohexyldiméthylamine		98-94-2 202-715-5	
	Eau	eau douce	3,5	µg/L
	Eau	eau marine	0,35	µg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	35	µg/L
	Eau	eau douce sédiment	36,92	µg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	3,69	µg/kg poids sec
	sol	-	5,33	µg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	20,60	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	120	min
Matériau approprié	En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

Nom commercial : einzA Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel

Code produit: 0079320

Version actuelle: 8.1.0, révision: 25.02.2026

Version remplacée: 8.0.2, révision: 15.12.2025

Région: FR

Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat			
liquide			
Couleur			
Suivant le nom du produit			
Odeur			
caractéristique			
pH			
Motif pour incication du pH manquante		substance/mélange insoluble (dans l'eau)	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur		env.	100 °C
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur		65 - 68 °C	
Méthode		Closed Cup	
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Propriétés comburantes			
Non applicable			
Inflammabilité			
Non applicable			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Valeur		< 100 hPa	
Température de référence		50 °C	
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur		1,11 - 1,12 g/cm³	
Température de référence		20 °C	
Méthode		DIN 51757	

Nom commercial : einZA Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel**Code produit:** 0079320**Version actuelle:** 8.1.0, révision: 25.02.2026**Version remplacée:** 8.0.2, révision: 15.12.2025**Région:** FR

Solubilité dans l'eau			
Remarque/s		miscible	
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
log Pow		2,01	
Température de référence		25	°C
Méthode		OCDE 107	
Source		ECHA	
Viscosité cinématique			
Valeur		50	- 60 sec
Température de référence			20 °C
Méthode		DIN EN 2431 (4 mm)	
Essai de séparation des dissolvants			
Non applicable			
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)			
Nom du produit			
einZA Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel			
Remarque/s		Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).	
Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einZA Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel

Code produit: 0079320

Version actuelle: 8.1.0, révision: 25.02.2026

Version remplacée: 8.0.2, révision: 15.12.2025

Région: FR

1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
DL50	>	2500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
DL50		289	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

Nom du produit

einZA Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel

Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).
------------	--

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
DL50		380	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

Nom du produit

einZA Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel

ETA (Mélange)	14,1002 mg/l
Voie d'exposition / état physique	Vapeur
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
CL50	1,7 - 5,5		mg/l
Durée d'exposition	6		h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel

Code produit: 0079320

Version actuelle: 8.1.0, révision: 25.02.2026

Version remplacée: 8.0.2, révision: 15.12.2025

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium TA98, TA100, TA1535, TA1537		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	>	1500	ppm
Durée d'exposition		54	jour(s)
Type d'examen	Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test		
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		

Cancérogénicité			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
Voie d'exposition	orale		
NOAEL		100	mg/kg bw/d
Durée d'exposition		90	jour(s)
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Voie d'exposition	par inhalation		
NOEL		104	mg/m ³
Espèces	rat (mâle/femelle)		

Nom commercial : einza Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel

Code produit: 0079320

Version actuelle: 8.1.0, révision: 25.02.2026

Version remplacée: 8.0.2, révision: 15.12.2025

Région: FR

Source	ECHA
--------	------

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
CL50		31,58	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Leuciscus idus		
Méthode	DIN 38412 T.15		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
CE50		127	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
CE50		75	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
CE50		>	1000
Durée d'exposition			72
Espèces	Scenedesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel

Code produit: 0079320

Version actuelle: 8.1.0, révision: 25.02.2026

Version remplacée: 8.0.2, révision: 15.12.2025

Région: FR

Source		ECHA	
2	cyclohexyldimethylamine	98-94-2	202-715-5
CE50		3,5	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
CE50		3828	mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
CE50		206	mg/l
Durée d'exposition		17	h
Espèces	Pseudomonas putida		
Méthode	DIN 38412 T.8		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		1	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		90	%
Durée		18	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
FBC		141	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
log Pow		2,01	
Température de référence		25	°C
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

Nom commercial : einZA Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel**Code produit:** 0079320**Version actuelle:** 8.1.0, révision: 25.02.2026**Version remplacée:** 8.0.2, révision: 15.12.2025**Région:** FR**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations**Autres informations**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchets 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Laisser sécher la peinture/le vernis dans un endroit bien aéré et, une fois complètement durci, éliminer avec les déchets résiduels. Éliminer séparément les résidus liquides ou non séchés.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

Nom commercial : einZA Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel**Code produit:** 0079320**Version actuelle:** 8.1.0, révision: 25.02.2026**Version remplacée:** 8.0.2, révision: 15.12.2025**Région:** FR

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs, ce produit ne contient aucune substance soumise à restriction figurant à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8	75
2	isocyanate de p-toluenesulfonyl	4083-64-1	223-810-8	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC 76,80 %

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: j, type: (Wb) à base d'eau = 140 g/l
teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 140 g/l

Prescriptions nationales

Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom commercial : einza Härter Lawiment, 2-K-PU Mattsiegel

Code produit: 0079320

Version actuelle: 8.1.0, révision: 25.02.2026

Version remplacée: 8.0.2, révision: 15.12.2025

Région: FR

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Document protégé par le droit d'auteur. Toute modification ou reproduction nécessite l'accord explicite de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 773832